

RTE – Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire

La plateforme de compétences de l'UTP pour la technique et l'exploitation du système des chemins de fer suisses



Sommaire

Commission Technique et exploitation ferroviaire de l'UTP	4
RTE – Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire	5
Organisation et financement	6
Intégration dans les normes/prescriptions	7
Processus de réalisation	8
Ediction et caractère contraignant	9
Mise à jour et développement	10
Informations complémentaires	11



Le Rail d'or 2012 a été décerné à l'Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire (RTE) par l'Association des ingénieurs des transports publics.

Après une phase de conception et de mise en place, l'«Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire», une prestation de l'Union des transports publics (UTP), a désormais atteint sa phase de consolidation et fait partie intégrante du paysage ferroviaire suisse.

Les entreprises de chemin de fer sont responsables de l'exploitation rentable et sûre de leur infrastructure et de leurs véhicules. Cette responsabilité leur incombe aussi bien à l'égard des clients que de leurs collaborateurs et des autorités. Elle est clairement stipulée par la législation, qui précise les tâches y relatives dans la loi sur les chemins de fer et dans les ordonnances correspondantes. La planification, la mise en projet, la construction et les transformations, l'exploitation et l'entretien des installations de chemins de fer et des véhicules doivent ainsi respecter les prescriptions souveraines ainsi que les règles techniques déterminantes.

Ces tâches pourraient être effectuées par chaque entreprise à sa manière. Les chemins de fer suisses ont cependant décidé de les mener à bien ensemble. Sous l'égide de l'UTP et en collaboration avec l'OFT, ils ont ainsi initié le projet RTE en 2000. Celui-ci a été conçu dès le départ comme une référence à la fois minimale et pratique, élaborée en fonction des exigences de ses utilisateurs. Comme telle, elle présuppose une formation et une expérience correspondante. Cette approche a fait ses preuves, et le RTE s'avère être la bonne manière de documenter le travail lié à la technique ferroviaire.

Le développement des réglementations suivant un système de milice avec publication finale par l'UTP a lui aussi fait ses preuves, et je souhaite remercier sincèrement ici tous ceux qui ont contribué à la réussite du RTE.

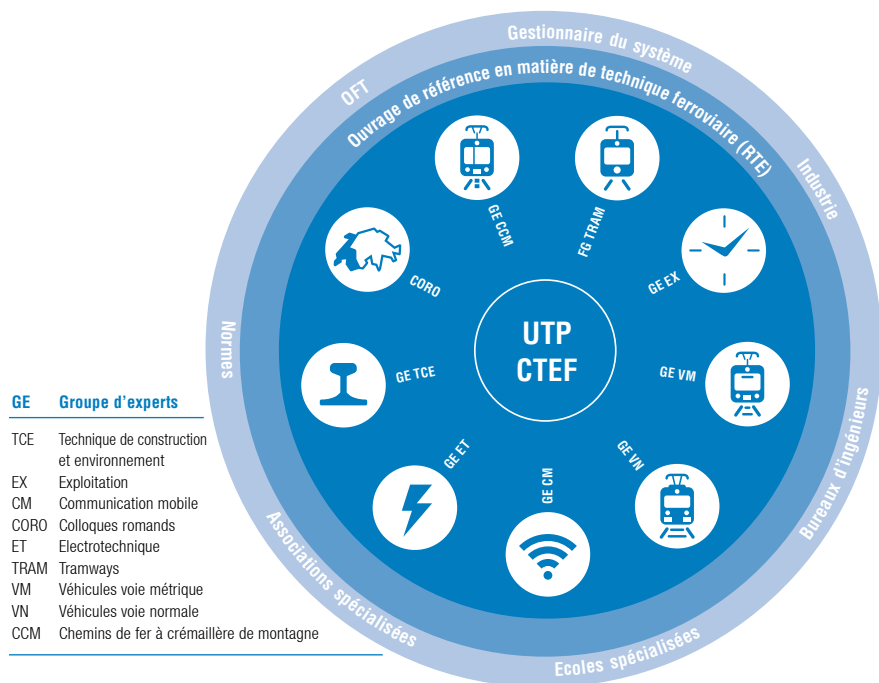
Ueli Stückelberger
Directeur de l'UTP

Commission Technique et exploitation ferroviaire de l'UTP

L'Union des transports publics est l'association faitière des entreprises de transports publics suisses, dont elle défend les intérêts auprès des autorités et du milieu politique comme auprès du public. Entre autres prestations, elle publie notamment l'Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire des chemins de fer suisses (RTE).

Par l'intermédiaire de la commission Technique et exploitation ferroviaire (CTEF) et des 9 groupes d'experts avec leur réseau de relations, l'UTP garantit les connaissances en matière de systèmes de technique ferroviaire et les développe dans un système de milice. Elle contribue à diffuser ces connaissances auprès des spécialistes des entreprises membres à travers la publication du RTE.

Réseau de relations de la commission Technique et exploitation ferroviaire (CTEF)



RTE – Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire

En 2003, le RTE est devenu la principale plateforme de connaissances suisses en matière de chemins de fer. Il constitue pour les spécialistes des chemins fer un outil efficace et une aide précieuse dans le travail quotidien.

R (Regelwerk)	collection de réglementations
TE (Technik Bahn)	technique et exploitation ferroviaire (chemins de fer, y compris chemins de fer à crémaillère, trams)

Principes du RTE

- collecte, garantie et diffusion des connaissances et des expériences des spécialistes des chemins de fer suisses (par les spécialistes pour les spécialistes)
- standardisations judicieuses à travers des solutions éprouvées axées sur la pratique (de la pratique pour la pratique)
- réalisation d'objectifs souverains au moyen de concepts axés sur la pratique et d'applications orientées risques
- suivi du développement des prescriptions souveraines et des normes nationales et internationales (état de la technique)
- collaboration à travers la participation à des groupes de travail et aux lectures apportant une plus-value aux chemins de fer

Structure du RTE

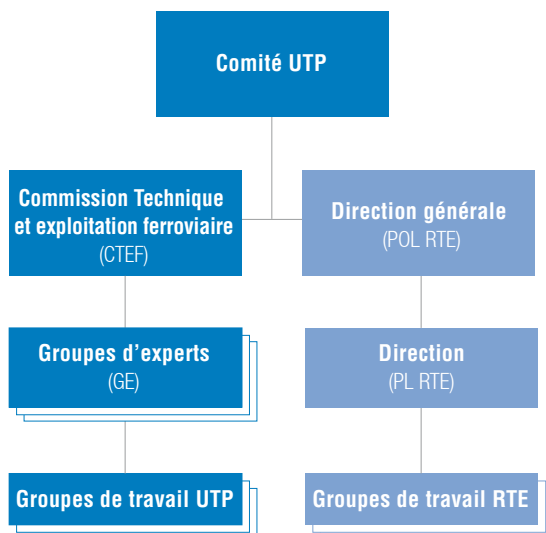
Numéros	Thèmes
dès 10 000	Bases et généralités
dès 20 000	Installations
dès 30 000	Exploitation ferroviaire
dès 40 000	Véhicules

Organisation et financement

La CTEF et les groupes d'experts constituent la base pour la détermination des besoins et le recrutement des membres de groupes de travail RTE nécessaires. Le projet global RTE est géré par des organes indépendants sur le plan organisationnel (haute direction du projet, direction de projet).

Les coûts liés au développement de nouvelles réglementations sont pris en charge par les entreprises de chemins de fer, l'OFT et l'UTP, suivant une clé de répartition. Les coûts liés à la mise à jour de réglementations existantes sont pris en charge par les entreprises de chemins de fer et l'UTP. Si des modifications d'actes souverains rendent des mises à jour nécessaires, l'OFT participe aux frais. Les recettes dégagées par la vente des réglementations (ventes au numéro et abonnements) sont réutilisées pour le développement de l'ouvrage de référence.

L'organisation du RTE est intégrée à l'UTP



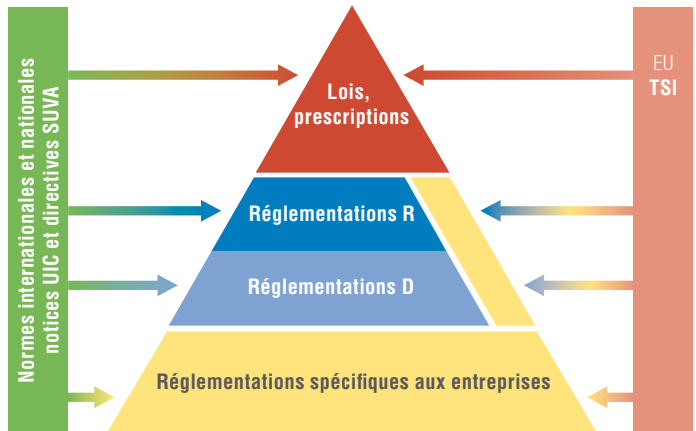
Intégration dans les normes / prescriptions

Le RTE précise et complète les prescriptions souveraines (LCdF, OCF, DE-OCF, PCT, TSI) et contient les réglementations nécessaires à leur mise en pratique. Les réglementations RTE rejoignent entièrement les prescriptions souveraines correspondantes et les normes nationales et internationales. L'ouvrage de référence RTE se limite à deux niveaux de documents:

- Les **documents R** remplacent les anciens règlements et directives des entreprises ferroviaires. Ils contiennent des règles qui complètent les prescriptions souveraines et les normes techniques, ou qui s'y ajoutent.
- Les **documents D** comprennent des manuels et des documentations dont les contenus s'adressent surtout aux spécialistes «sur place».

Outre les réglementations exclusivement spécifiques aux entreprises, des dérogations ou compléments spécifiques aux entreprises peuvent être définis dans les annexes des réglementations RTE.

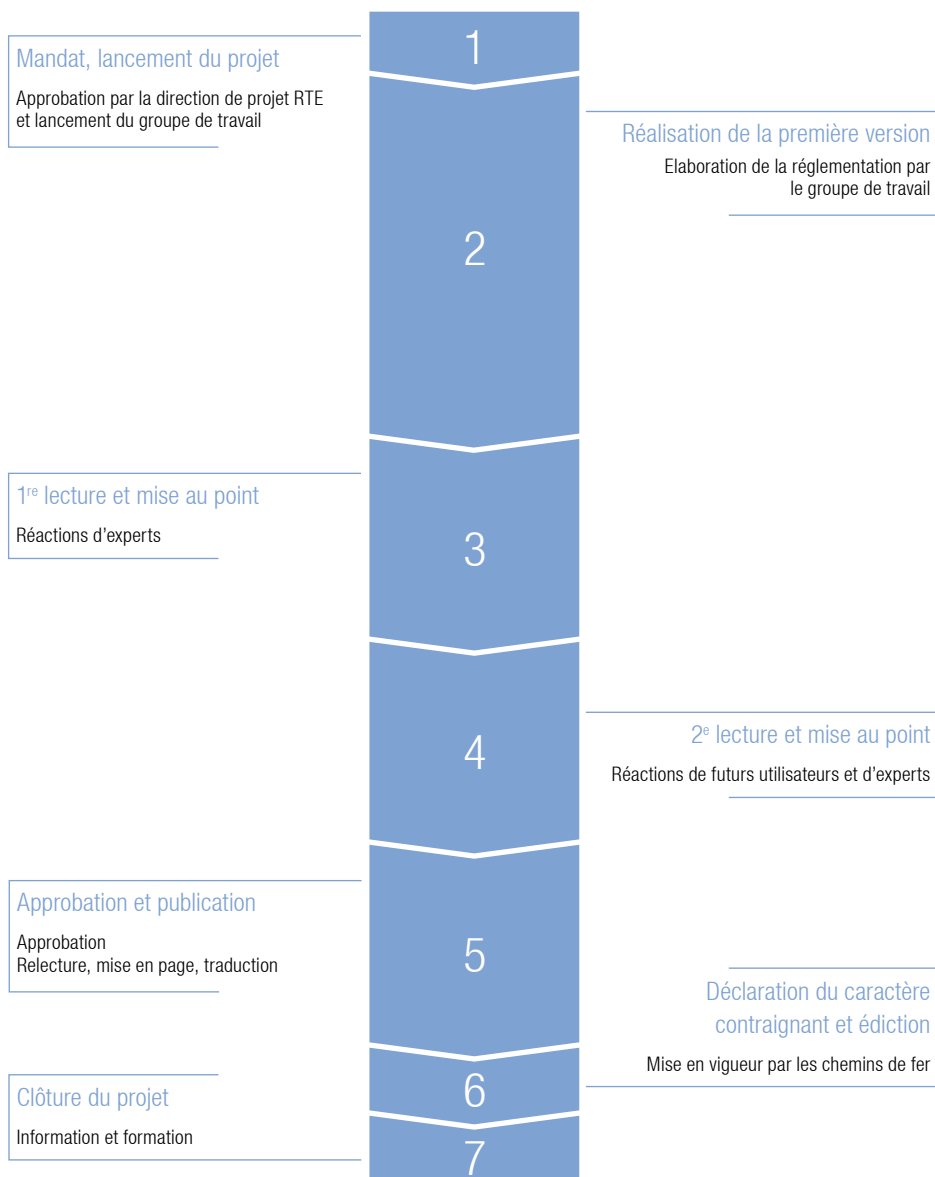
Pyramide des réglementations



Normes: www.utp.ch/normes

Réglementations: www.utp.ch/rte-fr

Processus de réalisation



Ediction et caractère contraignant

Après la validation et la publication d'une réglementation RTE par l'UTP, celle-ci doit être édictée, dans son entier ou partiellement, par les différentes entreprises de chemins de fer. L'UTP recommande à ses membres d'adopter intégralement les documents nouveaux ou mis à jour, et de déclarer ceux-ci obligatoires au sein de l'entreprise. L'annexe A fait partie intégrante de la réglementation. Si nécessaire, des écarts par rapport aux processus proposés peuvent être définis dans une annexe B spécifique à l'entreprise. Il revient aux entreprises d'établir et de tenir à jour cette annexe. Les entreprises s'assurent finalement de la bonne application des réglementations. Elles informent en conséquence leurs collaborateurs ainsi que les collaborateurs de leurs fournisseurs et des tiers qu'elles mandatent.

Les entreprises de chemins de fer de l'UTP ne sont pas tenues de respecter les réglementations RTE. L'application de ces documents fournit cependant l'assurance que la mise en projet, la construction ou les transformations, l'exploitation et l'entretien des installations et des véhicules sont conformes aux prescriptions souveraines et à l'état de la technique. Les entreprises qui prévoient des dérogations à ces réglementations doivent s'assurer elles-mêmes de la conformité de leur pratique.



Mise à jour et développement

L'Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire RTE ne remplit sa fonction que si les différents documents qui le composent sont tenus à jour conformément à l'état de la technique. Un ouvrage de référence qui n'est pas tenu à jour et régulièrement développé devient rapidement désuet et inutile.

Pour garantir l'actualité des différentes réglementations, les documents sont soumis régulièrement à une révision. On vérifie alors que la réglementation respecte toujours les prescriptions souveraines et correspond toujours à l'état de la technique. On comble également les éventuelles lacunes signalées par les utilisateurs, en y intégrant les éventuelles nouveautés nécessaires.

En fonction de l'étendue des adaptations, le document est par la suite retravaillé:

- Remaniement

- Mise à jour complète de toute une réglementation
 - Toutes les parties sont soumises à discussion

- Révision partielle

- Mise à jour d'une partie d'une réglementation
 - Les autres parties demeurent inchangées

- Adaptation

- Amélioration de la réglementation
 - Mise à jour de certains paragraphes
 - Ajout de paragraphes

- Correction

- Suppression d'erreurs
 - Pas de modifications sur le fond

Informations complémentaires

Vue d'ensemble des réglementations RTE publiées et des projets en cours:

www.utp.ch/rte-fr

Elaboration, approbation et publication de réglementations RTE:

R RTE 10000

Accès Internet RTE

- Tiers: www.rte.utp.ch
Payant, abonnement au prix normal ou à l'unité
- Membres amis de l'UTP: www.utp.ch/acces-rte
Abonnement à prix réduit ou à l'unité
- Collaborateurs des chemins de fer: www.utp.ch/acces-rte
(Extranet de l'UTP › inscription nécessaire)
Gratuit
- Collaborateurs des CFF: Intranet des CFF, ouvrage de référence
Gratuit

Accès Internet à la plateforme de normes (sans les CFF)

- Collaborateurs des chemins de fer: www.utp.ch/plateforme-normes
(Extranet de l'UTP › inscription nécessaire)
Gratuit

Réactions

Veillez envoyer vos remarques et suggestions au sujet de l'ouvrage de référence via le formulaire de réaction à l'adresse www.utp.ch/rte-fr ou par e-mail à: RTE@utp.ch

Contact

Robert Leemann, chef du projet global RTE, robert.rl.leemann@sbb.ch

Martin Strobel, chef de projet RTE, martin.strobel@utp.ch

Urs Walser, chef de projet RTE, urs.walser@utp.ch

Nicole Reinhard, secrétariat RTE, nicole.reinhard@utp.ch



Verband öffentlicher Verkehr
Union des transports publics
Unione dei trasporti pubblici

Dählhölzliweg 12
3000 Berne 6
Tél. +41 31 359 23 23
Fax +41 31 359 23 10